



FORMATION CONTINUE DES ASSISTANTS MATERNELS ET DES GARDES D'ENFANTS A DOMICILE

L'Ecole des Patents et des Educateurs Seine-et-Marne Sud propose des actions pour la formation continue des salariés du particulier employeur et de l'emploi à domicile (assistants maternels et des gardes d'enfants) sur les départements de Seine-et-Marne, d'Essonne et du Val-de-Marne.

Créé en 1994, IPERIA a été mandaté par les branches professionnelles des salariés et des assistants maternels du particulier employeur pour concevoir et déployer l'offre de professionnalisation à destination des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile.

Pour distribuer cette offre, des organismes de formation, dont l'EPE 77 sud, sont certifiés par les branches professionnelles, qui attestent de leur qualité et de leur engagement à développer les compétences des salariés de ce secteur.

Les objectifs de la formation continue des assistants maternels sont :

- Développer ses compétences,
- Acquérir de nouvelles techniques professionnelles,
- Valoriser son métier,
- Se prémunir contre les risques professionnels,
- Élargir ses activités.

Avant de vous inscrire, il vous faut :

Pour les assistants maternels :

- ✓ **Être agréé(e) par le Conseil Départemental** (copie agrément en cours de validité),
- ✓ **Être en activité et être salarié(e) du particulier employeur** (copie bulletin de salaire de moins de trois mois),
- ✓ **Avoir au minimum un employeur, celui-ci deviendra « employeur facilitateur »**, c'est-à-dire le référent au niveau de la constitution du dossier d'inscription.

Pour les gardes d'enfants à domicile :

✓ **Être en activité et être salarié(e) du particulier employeur** (copie datant de moins de trois mois)
Pour un salarié déclaré au Cncesu ou au Pajemploi : Bulletin de salaire émanant du Cncesu **ou** de Pajemploi

Pour un salarié déclaré à l'Urssaf : Copie du dernier avis d'échéance de cotisations trimestrielles Urssaf **ou** justificatif de paiement Urssaf faisant apparaître l'identité du salarié

✓ **Avoir au minimum un employeur, celui-ci deviendra « employeur facilitateur »**, c'est-à-dire le référent au niveau de la constitution du dossier d'inscription.

Le Plan de Développement des Compétences

Chaque assistant maternel ou garde d'enfants a droit à 58 heures de formation par année civile, dès la signature de son premier contrat de travail. L'assistant maternel peut partir en formation dans le cadre du Plan de Développement des Compétences SUR et/ou HORS le temps d'accueil des enfants.

Plusieurs accès à la formation sont possibles

- Inscription individuelle et suivi de la formation dans un centre de formation labellisé,
- Inscription avec un groupe d'Assistants Maternels ou gardes d'enfants constitué sur une thématique du catalogue,
- Inscription sur une Formation Ouverte et A Distance (FOAD). Les inscriptions se font auprès d'IPERIA : 0800820 920 (appel gratuit).

Rémunération pendant le temps de formation

Pour les assistants maternels :

• **Formation en dehors du temps d'accueil des enfants :** A l'issue de la formation, le salarié recevra l'allocation de formation pour chaque heure de stage suivie hors temps habituel d'accueil, elle est égale à 4,75 € de l'heure au 1er janvier 2023 (jusqu'à la prochaine revalorisation du SMIC).

et/ou

• **Formation pendant le temps d'accueil des enfants :** A l'issue de la formation, IPERIA (organisme financeur) verse à l'assistant maternel l'ensemble des heures d'accueil pour tous les employeurs au taux horaire de l'employeur porteur (selon les éléments déclarés sur le bulletin d'inscription).

Pour les gardes d'enfants à domicile :

• **Formation en dehors du temps de travail :** A l'issue de la formation, le salarié recevra l'allocation de formation pour chaque heure de stage suivie hors temps habituel de travail, elle est égale à 8.30 € de l'heure au 1er janvier 2023 (jusqu'à la prochaine revalorisation du SMIC)

et/ou

• **Formation pendant le temps de travail :** A l'issue de la formation, IPERIA (organisme financeur) verse au garde d'enfant l'ensemble des heures d'accueil pour tous les employeurs au taux horaire de l'employeur porteur (selon les éléments déclarés sur le bulletin d'inscription).

Frais annexes : Vous bénéficiez également d'un forfait repas de 14 euros (sur justificatif) et d'une prise en charge de vos déplacements (aller/retour domicile/lieu de formation par jour) à la hauteur de 0.30€/km. Le calcul des kilomètres se fait par IPERIA à l'issue de votre formation (si vous cochez la case « kms » sur la feuille d'émargement le jour de votre formation).

Pour toute demande d'information ou d'inscription :

Contactez l'EPE 77 sud par :

Téléphone au : 07 82 84 79 11

Mail : formation@epe77sud.org

Démarche d'inscription

Compléter le bulletin d'inscription à faire signer obligatoirement par le parent facilitateur, joindre impérativement les documents demandés. Bien renseigner les espaces obligatoires. Envoyer le tout à l'organisme de formation sélectionné et organisateur du stage choisi.

Confirmation d'inscription

- Après que vous avez choisi une session, dès que le groupe de la session est constitué (10 à 12 stagiaires), vous recevrez votre convocation par mail (environ un mois avant le début de la session).
- Dans le cas où le groupe ne se constitue pas, nous vous contacterons par mail ou par téléphone afin de vous informer si la session est reportée ou annulée.

Validation de la formation

Les formations sont validées par une attestation de formation. Un Passeport formation est remis aux stagiaires et les suivra durant toute leur vie professionnelle.

Accessibilité des personnes en situation de handicap

Afin de faciliter l'accès à nos formations aux personnes en situation de handicap, nous vous invitons à prendre contact avec notre équipe et à nous faire part des aménagements souhaités.

Si nous ne sommes pas en mesure de répondre à votre besoin, nous vous accompagnerons dans la recherche d'une solution adaptée, avec l'appui de notre référent handicap.



IPERIA

Plateforme nationale de professionnalisation de l'emploi à domicile

60 avenue de Quakenbrück BP 36 - 61004 ALENÇON

Tél : 0800 820 920 – appel gratuit

Site Internet : www.iperia.eu



EPE77 sud (Ecole des Parents et des Educateurs Seine-et-Marne sud)

Pôle Famille - 5 bis rue de la République, Veneux-les Sablons

77250 Moret-Loing-et-Orvanne

Tél : 07 82 84 79 11 - Mail : formation@epe77sud.org

Site Internet : www.epe77sud.org

Association loi 1901 - Membre de la Fnepe, association reconnue d'utilité publique - Siret : 479 685 604 00031
Organisme de formation certifié Qualiopi - Numéro de Déclaration d'Activité (NDA) : 11 77 05925 77